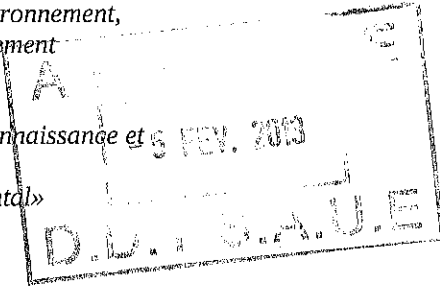


M. M. M.
NE
D

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service de «Gestion de la Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Garant environnemental»



Amiens, le 31 janvier 2013

Le Directeur régional,

à

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
SAUE
40, rue Jean Racine
B.P. 317
60021 BEAUVAIS cedex

Vos réf. : V/courrier du 7/12/2013
Affaire suivie par : François RIQUIEZ
francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.25.11 – Fax : 03.22.91.73.77
Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Porter à connaissance – Révision SCOT de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant la révision du SCOT de la communauté de d'agglomération du Beauvaisis dans le département de l'Oise.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

Je vous précise que les territoires des communes listées ci-dessous sont concernés à ce jour par des canalisations de transport de matières dangereuses. Veuillez vous rapprocher des opérateurs de transport GRT gaz et/ou Trapil accessibles depuis la rubrique ci-dessus.

- BEAUVAIS
- FROCOURT
- RAINVILERS
- ROCHY-CONDE
- SAINT-MARTIN-LE-NOEUD
- SAINT-PAUL
- THERDONNE
- WARLUIS.

Je tiens également à porter à votre connaissance la présence des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) suivantes :

ALLONNE :
CHOUVET Allonne Bois d'Aumont
CHOUVET Allonne (broyage-concassage)

CHOUVET Allonne les Eaux
LUCIEN
MICHELIN (MFPM).

AUNEUIL :
SINIAT (ex LAFARGE PLATRES).

BEAUVAIS :
AGCO
ATELIER DE LA BERGERETTE
AUTO SERVICE Beauvais
AUTO SERVICE Beauvais
BEREZECKI Beauvais
BIOCODEX Laboratoires
Centre de Traitement Textile Hospitalier
CEPL BEAUVAIS
DECAMP-DUBOS
DECAMP-DUBOS Beauvais
DSV SOLUTIONS
GIMA
NESTLE GRAND FROID
PORC (CENTRE TECHNIQUE DU)
RADIOSPARES
RODER FRANCE STRUCTURES
SARP (beauvais)
SCHERDEL HERCKELBOUT DAWSON
SOLABIA
SOPROGAZ
SPONTEX
VISKASE
ADS PICARDIE (ex DIALOG SERVICES)
AUCHAN
INTERMARCHE RN1.

BERNEUIL EN BRAY :
BRIQUETERIE D'ALLONNE

FOUQUENIES :
CHOUVET Carrières

FROCOURT :
BRIQUETERIE D'ALLONNE

JUVIGNIES :
DUFOR MARCEL

MILLY SUR THERAIN :
Coopérative Agricole
MAEYAERT

ROCHY-CONDE :
SITA

SAINT-LEGER-EN-BRAY :
AGRI ENVIRONNEMENT
BARRE Patrick

SAINT-PAUL :

DIB (Démolition Industrielle Beauvaisien)
SMG DECOUPAGE

THERDONNE :

GEOMATER Allonne

TILLE :

AVITAIR

WARLUIS :

BRIE COMTE ROBERT
CHOUVET Warluis Merlemont.

Cette liste a été établie à partir des éléments dont dispose la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle prend en compte l'ensemble des établissements soumis à autorisation indépendamment de leur date d'installation. A ce titre, certains des établissements répertoriés peuvent avoir cessé leur activité ou avoir fait l'objet de modifications, inversement des établissements relevant de ce régime d'autorisation peuvent fonctionner sans l'autorisation requise et ne pas figurer dans cette liste.

A noter que ces établissements peuvent faire l'objet d'un porter à connaissance «risques technologiques», indiquant qu'en cas d'accident, des zones d'effets pourraient survenir en dehors de leurs limites de propriété. Ce document est consultable en mairie.

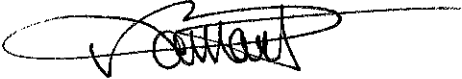
Il y a donc lieu de tenir compte de ces éléments en terme de maîtrise de l'urbanisation autour de ces sites.

Il est possible que votre commune puisse également être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration. Ces établissements ne sont pas référencés dans la base nationale, je vous invite à vous rapprocher des services de la Préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage et d'abattage d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service souhaite être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/le Directeur Régional
La responsable du SGCGE,



Bénédicte VAILLANT

1921